



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale
des Territoires**

Metz, le 24 mars 2022

Service Aménagement, Biodiversité, Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Pascal ANDRES
Tél : 03 87 28 33 42
E-mail : pascal.andres@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire
Mairie
1, Place du Général de Gaulle
57320 BOUZONVILLE

OBJET : Dossier de déclaration concernant des travaux de restauration de la Nied Réunie sur la commune de BOUZONVILLE.

Courrier de demande d'affichage en mairie.

P.J. : 1 dossier de déclaration

1 copie du récépissé de déclaration

1 copie du courrier de non-opposition à la réalisation de l'opération

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

> Travaux de restauration de la Nied Réunie sur la commune de BOUZONVILLE.

Ce dossier a été déposé par : **SEV3N à 57220 BOULAY-MOSELLE.**

Je vous transmets sous ce pli, pour information :

- un dossier de déclaration,
- une copie du récépissé de déclaration n°57-2022-00622, en date du 24 mars 2022,
- une copie du courrier de non-opposition à la réalisation de l'opération, en date du 24 mars 2022.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de **un mois** minimum, la copie précitée du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Céline DELLINGER